

CONTRAT DE LOCATION

Meublé de Tourisme composé d'un appartement de deux pièces, cuisine équipée, salle de bains, W.C, situé au 1er étage du 6 rue des Tanneurs à 68000 COLMAR, classé 3 étoiles préfecture, 2 clés « Clévacances » d'une surface habitable de 42 M² tel que décrit dans le site <http://colmarvacances.com>

Le contrat de location saisonnière est souscrit entre

M. GSELL Eric 4 chemin du Dachsbuhl 68000 COLMAR, Tél +33 630 108 287
Email eric68280@gmail.com , propriétaire bailleur

et Mme/M

Adresse

Téléphone portable

Email

Nombre d'occupants :adultesenfants (moins de 18 ans)

Durée de la location : Du à partir de 13 heures

Au avant 11 heures

Montant de la location€

Ménage hebdomadaire ou fin de séjour 30 €

Taxe de séjour 1€ par jour et par personne€

TOTAL €

La réservation sera effective dès la réception par le propriétaire du présent contrat signé avec la mention lu et approuvé, accompagné d'un chèque de 50% du montant de la location options incluses, soit euros

A votre arrivée il vous restera à régler le solde, soit la somme de €

Un dépôt de garantie de 250 euros vous sera demandé, il sera déposé au plus tard lors de votre arrivée à l'appartement, et sera restitué lors de l'état des lieux à votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

Le présent contrat établi en 2 exemplaires, dont un exemplaire sera renvoyé signé avec le chèque de réservation ou en cas de délais trop court, accepté par mail et remis en mains propres lors de l'arrivée au meublé

J'ai pris connaissance des conditions générales de location, réf 2014MARKT001

Fait à le

le propriétaire

le locataire (lu et approuvé)

CONTRAT DE LOCATION

Meublé de Tourisme composé d'un appartement de deux pièces, cuisine équipée, salle de bains, W.C, situé au 1er étage du 6 rue des Tanneurs à 68000 COLMAR, classé 3 étoiles préfecture, 2 clés « Clévacances » d'une surface habitable de 42 M² tel que décrit dans le site <http://colmarvacances.com>

Le contrat de location saisonnière est souscrit entre

M. GSELL Eric 4 chemin du Dachsbuhl 68000 COLMAR, Tél +33 630 108 287
Email eric68280@gmail.com , propriétaire bailleur

et Mme/M

Adresse

Téléphone portable

Email

Nombre d'occupants :adultesenfants (moins de 18 ans)

Durée de la location : Du à partir de 13 heures

Au avant 11 heures

Montant de la location€

Ménage hebdomadaire ou fin de séjour 30 €

Taxe de séjour 1€ par jour et par personne€

TOTAL €

La réservation sera effective dès la réception par le propriétaire du présent contrat signé avec la mention lu et approuvé, accompagné d'un chèque de 50% du montant de la location options incluses, soit euros

A votre arrivée il vous restera à régler le solde, soit la somme de €

Un dépôt de garantie de 250 euros vous sera demandé, il sera déposé au plus tard lors de votre arrivée à l'appartement, et sera restitué lors de l'état des lieux à votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

Le présent contrat établi en 2 exemplaires, dont un exemplaire sera renvoyé signé avec le chèque de réservation ou en cas de délais trop court, accepté par mail et remis en mains propres lors de l'arrivée au meublé

J'ai pris connaissance des conditions générales de location, réf 2014MARKT001

Fait à le

le propriétaire

le locataire (lu et approuvé)

DUREE DE LA LOCATION :

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

UTILISATION DES LIEUX :

Le locataire jouira d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux, et s'engage à respecter la tranquillité des vacanciers qui occupent les locations voisines durant son séjour.

A son départ, le locataire s'engage à rendre le meublé aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

Les alaises, couettes, oreillers sont fournis, l'épicerie et les produits d'entretien courant sont à la charge de l'occupant

Il est formellement interdit de fumer dans la chambre, et par respect pour les occupants suivants, nous vous demandons de limiter au maximum la fumée au sein de l'appartement.

DEPOT DE GARANTIE / CAUTION

Le montant du dépôt de garantie se monte à 250 Euros, il sera restitué au locataire au moment de son départ.

En cas de perte ou de dégradation des éléments du meublé et des équipements mis à sa disposition occasionnée par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement, tout vol fera l'objet d'un dépôt de plainte.

Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'intervention de sortie.

NOMBRE D'OCCUPANTS :

Au cas où le nombre de personnes acceptées qui est mentionné dans le contrat de location serait dépassé, le loueur et le locataire s'entendront à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées par la modification de l'occupation.

ANIMAUX :

Les chiens sont les bienvenus dans la mesure où ils savent rester discrets et ne dérangent pas les autres occupants de l'immeuble, leur présence sur les lits, fauteuils et canapés est formellement interdite pour des raisons évidentes d'hygiène.

ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE :

L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire et le locataire et porteront la signature des deux parties.

PAIEMENT :

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes égal à 50% de la somme totale.

Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée au meublé.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer pour la date du début de location initialement prévue.

INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption anticipé du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans les conditions indiquées plus haut.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation du fait du locataire, les arrhes restent acquises au propriétaire

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat : Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié, les arrhes restent acquises au propriétaire et le propriétaire peut disposer de son meublé.

En cas d'annulation de la location par le propriétaire, il remboursera au locataire le double du montant des arrhes perçus.

ASSURANCES

Le locataire certifie être couvert par une assurance *garantissant sa responsabilité civile en tant qu'occupant d'une location saisonnière, en cours et à jour de paiement des primes.*
Sont notamment couverts les dommages consécutifs aux événements suivants :

Incendie et responsabilité civile Incendie, Dégâts des eaux et responsabilité civile dégâts des eaux, Bris de glaces et vitrages »

OPTIONS

Forfait Ménage : comprend le nettoyage des sols, fenêtres, vidage des poubelles (un conteneur à ordures se trouve au rez de chaussée) nettoyage des fours, plaque chauffante, W.C. salle de bains, et en règle générale remise de l'appartement propre et prêt à une nouvelle occupation, à l'exception de la lessive des draps et linge de maison, compris dans le tarif de base :

Fourniture de linge de maison et de toilette : comprend la fourniture des draps, housse de couette et taies d'oreiller, ainsi qu'un gant de toilette, une serviette et un drap de bain par personne.

Les épices et condiments nécessaires, huile, vinaigre, farine, sucre, café, café soluble, chocolat soluble, thé, sont offerts.